



Assemblée générale

Distr. générale
24 janvier 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 153 de l'ordre du jour
**Financement de la Force des Nations Unies
chargée du maintien de la paix à Chypre**

Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	8
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	8
II. Ressources financières	30
A. Vue d'ensemble	30
B. Contributions non budgétisées	31
C. Gains d'efficacité	31
D. Taux de vacance	32
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	32
F. Formation	33
G. Services de détection des mines et de déminage	34
III. Analyse des variations	35



IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	38
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/273 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	38
A.	Assemblée générale	38
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	44
Annexes		
I.	Définitions	47
II.	Organigrammes	48
	Carte	50

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (exercice 2016/17), dont le montant s'élève à 56 040 800 dollars, compte non tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 651 200 dollars.

Le budget proposé représente une augmentation de 1 190 900 dollars, soit 2,2 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2016/17 (56 040 800 dollars).

Ce budget couvre le déploiement de 888 membres des contingents, 69 membres de la Police des Nations Unies, 38 agents recrutés sur le plan international et 122 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2017/18 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (Affaires politiques et civiles, Militaire, Police des Nations Unies et appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	22 126,7	23 293,2	23 956,4	663,2	2,8
Personnel civil	12 882,3	13 543,1	13 436,6	(106,5)	(0,8)
Dépenses opérationnelles	14 481,9	18 013,6	18 647,8	634,2	3,5
Montant brut	49 490,9	54 849,9	56 040,8	1 190,9	2,2
Recettes provenant des contributions du personnel	2 164,7	2 242,3	2 250,4	8,1	0,4
Montant net	47 326,2	52 607,6	53 790,4	1 182,8	2,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	641,7	710,2	651,2	(59,0)	(8,3)
Total	50 132,6	55 560,1	56 692,0	1 131,9	2,0

Ressources humaines^a

	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé 2016/17	–	–	4	–	4
Effectif proposé 2017/18	–	–	5	–	5
Composantes					
Affaires politiques et civiles					
Effectif approuvé 2016/17	–	–	11	15	26
Effectif proposé 2017/18	–	–	11	18	29
Militaire					
Effectif approuvé 2016/17	862	–	2	2	866
Effectif proposé 2017/18	862	–	2	2	866
Police des Nations Unies					
Effectif approuvé 2016/17	–	69	1	1	71
Effectif proposé 2017/18	–	69	1	1	71
Appui					
Effectif approuvé 2016/17	26	–	18	101	145
Effectif proposé 2017/18	26	–	19	101	146
Total					
Effectif approuvé 2016/17	888	69	36	119	1 112
Effectif proposé 2017/18	888	69	38	122	1 117
Variation nette	–	–	2	3	5

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 janvier 2017, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2300 (2016).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité à Chypre et d'assurer un retour à la normale.

3. Dans le cadre de cet objectif général, l'UNFICYP contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante affaires politiques et civiles, composante militaire, composante Police des Nations Unies et composante appui), sur la base du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de l'UNFICYP ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs, y compris les reclassements de postes, par rapport au budget approuvé pour 2016/17 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Le quartier général de la Force et le poste de commandement du secteur 2 se trouvent à Nicosie, tout comme le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la mission. Les postes de commandement des secteurs 1 et 4 sont respectivement à Skouriotissa et Famagouste. La Force fournit un appui administratif, logistique et technique au personnel des services opérationnels, aux contingents et aux membres de la Police des Nations Unies déployés dans ses principaux postes de commandement de secteur, ainsi qu'au personnel militaire déployé dans 6 camps, 12 bases de patrouille et postes d'observation et 8 postes de la Police des Nations Unies.

B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui de la Force

6. La Force continuera de s'employer à instaurer des conditions propices au règlement global du problème de Chypre et au retour à une situation normale. Pour ce faire, elle continuera de maintenir le calme dans la zone tampon de 180 kilomètres de long, notamment en collaborant avec les deux parties pour maintenir le statu quo militaire et en gérant et surveillant les activités civiles, y compris en prenant des mesures contre l'utilisation non autorisée de la zone tampon. La Force continuera également de faciliter le règlement des litiges d'ordres divers entre les deux communautés, de promouvoir le dialogue et la coopération grâce à des activités intercommunautaires et d'apporter une aide humanitaire aux membres des deux communautés, selon que de besoin.

7. Les progrès accomplis dans le cadre des négociations qui se sont achevées en mai 2015, conjugués avec le déminage de la zone tampon, l'ouverture de sept points de passage ces dernières années et l'ouverture de deux autres points de passage prévue avant fin 2017, ont non seulement entraîné une hausse du nombre d'activités intercommunautaires menées avec l'appui de la Force, mais aussi accru le désir des populations civiles de cultiver la terre, chasser, construire et travailler dans la zone tampon, que cela soit autorisé par la Force ou non. Le fait que des membres des deux communautés considèrent qu'un accroissement des activités dans la zone tampon n'aura pas d'incidence sur les négociations que les deux parties, comptent plus que jamais sur la Force pour aider les parties à mettre en œuvre davantage de mesures de confiance, faciliter les activités intercommunautaires et appuyer les négociations. Par conséquent, les activités civiles dans la zone tampon devraient s'accroître et la Force va devoir redoubler d'efforts pour réduire et gérer les risques éventuels de montée des tensions entre les deux communautés.

8. Durant l'exercice 2017/18, la Force continuera d'appuyer la mise en œuvre des mesures de confiance que les dirigeants des deux communautés souhaitaient et sur lesquelles ils se sont entendus. Ces mesures comprennent notamment l'ouverture de nouveaux points de passage et la conduite d'opérations de déminage avec le concours du Service de la lutte antimines de l'ONU. Outre le déminage des champs de mines dont sont convenus les dirigeants des deux communautés, il faudra également analyser les risques de trouver des munitions non explosées à l'avenir et programmer des activités d'atténuation des risques.

9. Pendant l'exercice 2017/18, la Force continuera de faciliter les travaux de huit comités techniques, notamment le Comité technique de la criminalité et des questions pénales, le Comité technique chargé des points de passage et le Comité technique chargé du patrimoine culturel. Les perspectives de règlement du problème s'améliorant des deux côtés, la Force continuera de coordonner, en collaboration avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies, la planification de la transition sur le terrain, conformément aux résolutions 2263 (2016) et 2300 (2016) du Conseil de sécurité.

10. La Force continuera de seconder la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. Elle continuera également de fournir un soutien technique et logistique au Bureau du Conseiller spécial, notamment en augmentant considérablement sa contribution aux réunions des comités techniques, groupes de travail et groupes d'experts intercommunautaires qui examinent des questions d'intérêt commun ainsi que la question du renforcement de l'appui aux médias et aux communications. À cette fin, elle continuera de désigner du personnel des services organiques (affaires politiques, affaires civiles et information), du personnel d'appui et du personnel de police qui sera chargé d'appuyer la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre et d'aider les comités techniques, selon que de besoin. Dans le cadre de son appui à la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre, l'UNFICYP s'efforcera d'élaborer une stratégie dans le domaine des médias sociaux pour améliorer sa compréhension des difficultés qui peuvent être rencontrées dans la recherche d'un règlement durable de la situation à Chypre.

11. Dans le cadre de ses efforts visant à remédier aux effets disproportionnés et particuliers des conflits armés sur les femmes, le Conseil de sécurité a souligné, dans sa résolution 1325 (2000), qu'il importe que les femmes participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées. Dans la même résolution, le Conseil s'est déclaré prêt à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix, et a prié instamment le Secrétaire général de veiller à ce que les opérations sur le terrain comprennent, le cas échéant, une composante femmes. Compte tenu des dispositions de cette résolution et de son mandat relatif à la prise en compte de la problématique hommes-femmes, tel que prévu dans la Stratégie prospective pour l'égalité des sexes dans le maintien de la paix, élaborée par le Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. De ce fait, l'UNFICYP et la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre tiendront compte systématiquement de la problématique hommes-femmes pendant l'exercice 2017/18, pour veiller à ce que la Force atteigne les objectifs fixés dans la résolution 1325 (2000) et dans toutes les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, la plus récente étant la résolution 2242 (2015).

12. La Force continuera de coordonner l'équipe de pays des Nations Unies à Chypre, qui est composée de la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Comité des personnes disparues à Chypre, afin de créer un maximum de synergie pour soutenir les efforts que mobilisent les parties prenantes pour parvenir à un règlement durable. L'UNFICYP continuera de fournir un appui à la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre et au Comité des personnes disparues à Chypre et de répondre à leurs besoins croissants en matière de politique et d'information.

13. La composante appui continuera de fournir les services logistiques et administratifs et les services de sécurité nécessaires à la Force dans l'exécution de son mandat. Comme cela avait été le cas pendant les exercices précédents, les hypothèses principales sur lesquelles reposeront les opérations et les plans de la Force pendant l'exercice 2017/18 sont formulées en fonction des ressources dont elle a besoin pour exécuter pleinement et efficacement son mandat, tout en prenant des initiatives visant à accroître l'efficacité quand cela est possible. En outre, au vu de l'intensification du processus de négociation qui s'est achevé en mai 2015, et de l'augmentation de l'effectif militaire de la Force par le Conseil de sécurité, passé de 860 à 888 en janvier 2016 en reconnaissance des tâches supplémentaires qui incombent à la Force en raison des mesures de confiance, de la fourniture d'un soutien direct au processus politique, de l'accroissement des activités civiles dans la zone tampon et du travail relatif à la planification des interventions d'urgence, les demandes supplémentaires continuent de figurer au titre de la composante appui. Afin de fournir un appui efficace à la Force en vue de l'exécution de son mandat, le projet de budget pour l'exercice 2017/18 comprend des demandes de ressources humaines supplémentaires.

14. La Force continuera de faire porter ses efforts sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur d'autres moyens de parvenir à l'efficacité. Au fil des ans, la grande majorité des projets de génie ont porté principalement sur le maintien des installations et des infrastructures de la Force pour répondre aux besoins opérationnels et se conformer aux normes de santé et de sécurité du pays hôte. Les

ressources financières nécessaires au maintien des installations et infrastructures de la Force resteront au même niveau; toutefois, des ressources additionnelles seront nécessaires pour que la Force puisse honorer son engagement à atteindre les cibles clés définies dans la stratégie relative à l'environnement du Département de l'appui aux missions. Pendant l'exercice 2016/17, la Force a lancé l'Initiative 2020/50 pour le verdissement et compte l'achever avant fin 2019. Dans la poursuite de cette initiative et conformément à la stratégie environnementale plus vaste du Département de l'appui aux missions, le projet de budget prévoit des dispositions relatives à l'installation de stations d'épuration modulaires dans deux de ses camps et l'installation d'un système d'éclairage de sécurité fonctionnant à l'énergie solaire.

15. Pour ce qui est des gains d'efficacité, des pratiques exemplaires et de la révision des priorités budgétaires, la Force continuera, comme dans les exercices précédents, à prolonger dans la mesure du possible, la durée de vie du matériel au-delà de sa vie utile normale dans différents domaines, notamment les installations et infrastructures, les communications, l'informatique et autres équipements. En outre, lorsqu'il sera nécessaire de remettre en état ou d'améliorer les équipements, la Force aura davantage recours, dans la mesure du possible, aux sources d'énergie renouvelables.

C. Coopération avec les missions de la région

16. L'UNFICYP demeurera la zone de sécurité désignée pour toutes les missions des Nations Unies dans la région, ainsi que le lieu d'affectation administratif pour les entités des Nations Unies opérant en République arabe syrienne et au Yémen. En raison de l'instabilité grandissante dans la région et du risque persistant d'une montée des tensions autour de Chypre, il demeurera essentiel de maintenir la coopération entre les missions de la région. À ce titre, la Force continuera d'entretenir des liens de coopération étroits avec les autres missions déployées dans la région, à savoir la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. La Force continuera de participer à la conférence régionale des commandants des forces.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

17. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six catégories d'interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

18. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1
Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général									
Postes approuvés 2016/17	1	–	–	2	1	4	–	–	4
Postes proposés 2017/18	1	–	–	3	1	5	–	–	5
Variation nette^a	–	–	–	1	–	1	–	–	1

^a Voir le tableau 2.

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Tableau 2
Ressources humaines : équipe de collaborateurs directs de la Représentante spéciale du Secrétaire général

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Poste	+1	P-3	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Création	
Variation nette^a	+1				

^a Voir le tableau 1.

19. La dotation en effectifs approuvée pour le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général comprend 4 postes : 1 représentant spécial du Secrétaire général et chef de mission (Secrétaire général adjoint), 1 attaché d'administration (P-3), 1 assistant spécial/spécialiste des questions politiques (P-3) et 1 assistant personnel (agent du Service mobile). Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général coordonne le travail de la composante affaires civiles et politiques, de la composante militaire, de la composante police et de la composante d'appui à la mission. Le Bureau coordonne également les travaux de l'équipe de pays des Nations Unies et facilite ceux de la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre, la Représentante spéciale étant aussi l'adjointe du Secrétaire général à cet égard.

20. Actuellement, l'UNFICYP ne dispose pas de personnel spécifiquement chargé des fonctions de traitement de la problématique hommes-femmes. Elle compte sur le soutien du responsable de la coordination des questions d'égalité des sexes. Dans ses résolutions récentes par lesquelles il a prorogé le mandat de la Force, le Conseil de sécurité est convenu que la participation active des groupes de la société civile, y compris les associations de femmes, était essentielle au processus politique et pouvait contribuer à assurer la viabilité de tout règlement futur, et a rappelé que les femmes jouaient un rôle décisif dans les processus de paix. Conformément à la Stratégie prospective pour l'égalité des sexes dans le maintien de la paix élaborée par le Secrétaire général, la Force tiendra compte de la problématique hommes-femmes dans l'exercice de ses fonctions. Dans ces conditions, et du fait qu'il

incombe aux missions de maintien de la paix de mettre en œuvre les décisions adoptées au titre des résolutions du Conseil de sécurité relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, comme expliqué au paragraphe 11 du présent rapport, il est proposé, comme indiqué au tableau 2, de créer un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (P-3) dont le titulaire serait chargé de diriger les efforts de l'UNFICYP pour : a) accroître la sensibilisation du personnel civil et du personnel en tenue à la problématique hommes-femmes, et améliorer l'intégration de de la problématique hommes-femmes dans le cadre de ses fonctions; et b) concevoir des outils propres à guider la Force dans sa façon d'aborder le rôle de la problématique hommes-femmes dans le processus politique, notamment en assurant la promotion de la participation des femmes au processus de recherche d'une solution durable à la situation de Chypre.

Composante 1 : affaires politiques et civiles

21. Conformément à son mandat, l'UNFICYP continuera de faciliter le règlement de divers litiges entre les deux communautés, en particulier pour prévenir toute tension qui risquerait de bloquer les pourparlers en cours. Elle continuera de promouvoir un dialogue et une coopération accrues en appuyant l'organisation d'activités intercommunautaires sur l'ensemble de l'île, en favorisant les échanges et en prenant de nouvelles mesures de confiance, notamment en ce qui concerne l'ouverture de nouveaux points de passage dans la zone tampon, annoncée par les dirigeants des deux communautés en mai 2015. Elle continuera également de contribuer aux efforts déployés en vue de normaliser les conditions de vie dans cette zone en améliorant la localisation des activités civiles, notamment l'agriculture, la chasse et la construction. La Force poursuivra ses efforts visant à empêcher l'utilisation non autorisée de la zone tampon, en renforçant les mécanismes et instruments de suivi des violations des règles relatives à son accès et à son utilisation. Ces efforts mobilisent beaucoup de ressources, il faudra renforcer l'aptitude de la Force à faire face le cas échéant à toute activité dans la zone tampon. En outre, l'UNFICYP continuera de fournir une assistance humanitaire aux membres des deux communautés, selon que de besoin. S'il y a lieu, elle continuera d'affiner sa stratégie de communication pour mieux faire connaître aux Chypriotes les efforts qu'elle déploie pour soutenir les efforts intercommunautaires.

22. Dans la logique de la mission de bons offices du Secrétaire général et de son approche intégrée à l'égard de l'UNFICYP, la Force continuera d'appuyer la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général, dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs et leurs représentants. Pour ce faire, le Bureau de la Représentante spéciale continuera de coordonner l'élaboration du plan de transition en prévision du règlement de la question, conformément aux dispositions des résolutions 2263 (2016) et 2300 (2016) du Conseil de sécurité. La Force assistera la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre, y compris sur des sujets ayant trait à la politique et au maintien de la paix, et facilitera le travail des comités techniques et l'application des mesures que ces derniers adoptent pour améliorer les relations quotidiennes entre les deux communautés. Elle redoublera aussi d'efforts pour garantir l'égalité des sexes et atteindre les objectifs fixés dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que dans les résolutions ultérieures sur la question. Elle fournira également un appui en matière politique et sur les plans de la communication

stratégique, de la logistique et de l'administration pour la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre.

23. Les deux communautés utilisant de plus en plus les médias sociaux, l'UNFICYP va redoubler d'efforts pour identifier, suivre et analyser les principaux publics cibles et les guides de l'opinion des deux communautés ainsi que pour intégrer ses analyses dans les rapports sur le suivi des médias quotidiens et hebdomadaires qui sont examinés par l'équipe de direction de la Force. Le Bureau de la Représentante spéciale continuera à collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Amélioration des rapports entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque

1.1.1 Augmentation du nombre de projets conjoints, de manifestations sociales et culturelles, de réunions politiques et économiques et d'autres activités connexes, organisées avec le concours de la Force, qui contribuent à améliorer les relations intercommunautaires (2015/16 : 278; 2016/17 : 370; 2017/18 : 400)

1.1.2 Prévention ou règlement de tout incident lié à des activités civiles pouvant susciter des tensions entre les deux parties, avec le concours de la Force ou grâce à son intervention directe

1.1.3 Sensibilisation accrue du public au sujet de la Force et du rôle qu'elle joue dans la création de conditions propices à la recherche d'une solution politique

1.1.4 Renforcement du dialogue avec les organisations de femmes de la société civile afin d'intégrer les considérations de genre dans les activités intercommunautaires dans les activités de sensibilisation à la question de l'égalité des sexes afin d'améliorer l'image qu'a le public, dans les deux communautés, de la place du genre dans la recherche d'un règlement politique durable

Produits

- Soutien à la mise en œuvre de mesures de confiance, organisation d'activités visant à faciliter les travaux des comités techniques, fourniture d'un appui accru pour l'application de leurs décisions et les négociations dans le cadre de la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre
- Échanges hebdomadaires avec les autorités compétentes, les partis politiques, les représentants de la société civile, notamment ceux qui défendent l'égalité des sexes, et des membres des communautés chypriotes, ainsi qu'avec des organismes et programmes des Nations Unies, des donateurs et la communauté diplomatique, afin d'élargir et de renforcer les rapports intercommunautaires et les activités conjointes pour prévenir ou régler les litiges, y compris ceux revêtant un aspect juridique, susceptibles d'engendrer des tensions, et pour renforcer la confiance entre les communautés et améliorer leurs interactions

- Application d'une stratégie d'information et de communication, dans le cadre des actions menées pour améliorer les relations entre les communautés, promouvoir l'engagement de la société civile et des organisations qui défendent l'égalité des sexes en faveur d'un règlement global de la situation et appuyer la mission de bons offices, comprenant notamment la production de 360 rapports de suivi des médias et de 120 revues et points de presse, la traduction de 4 600 rapports de suivi, la publication de 50 rapports de suivi bilingues de fin de semaine et la rédaction de 1 000 notes d'information, ainsi que l'organisation de rencontres régulières avec la presse qui sont l'occasion pour le Conseiller spécial et la Représentante spéciale de fournir des informations
- Mise en œuvre d'une stratégie d'analyse des médias sociaux comprenant une analyse des actualités, des vues des principales personnes d'influence, de l'activité politique et du débat public sur le problème de Chypre grâce à l'établissement de 52 rapports par année
- Préparation, production et publication de produits destinés aux médias sociaux, comprenant notamment 300 publications sur Facebook, 500 sur Twitter, 250 sur Flickr et 24 sur YouTube, 200 mises à jour de sites Web et 4 campagnes globales menées dans les médias sociaux
- Soutien à l'organisation de 12 manifestations de sensibilisation des communautés de l'île en ce qui concerne la communication et les médias
- Soutien à l'organisation d'activités de communication concernant le déminage, l'exploitation et les atteintes sexuelles et les questions relatives au genre, comprenant notamment 4 vidéos, 10 articles et communiqués de presse, 3 réunions-débats, la traduction de 20 documents et la préparation de rencontres avec les médias, selon que de besoin
- Renforcement de la capacité de la Force de contribuer au travail des médias locaux et de la presse internationale grâce à 300 présentations de fond, 50 interviews et 50 visites accordées aux médias, et à la publication de 30 déclarations à la presse
- Organisation régulière d'activités visant à faciliter les travaux du Comité technique sur l'égalité des sexes et d'autres entités qui défendent l'égalité des sexes, en collaboration avec la mission de bons offices du Secrétaire général

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Accomplissement de progrès vers la normalisation des conditions de vie des habitants de la zone tampon administrée par les Nations Unies, des Chypriotes grecs et des maronites de la partie nord et des Chypriotes turcs de la partie sud

1.2.1 Poursuite des activités civiles autorisées dans la zone tampon, notamment des projets agricoles, des projets de construction d'immeubles commerciaux et résidentiels, et des projets de réparation et d'entretien des infrastructures (2015/16 : 70; 2016/17 : 85; 2017/18 : 85)

1.2.2 Augmentation du nombre d'activités civiles autorisées dans la zone tampon (2015/16 : 1 900; 2016/17 : 2 200; 2017/18 : 2 500)

1.2.3 Règlement de toutes les questions soulevées par les communautés minoritaires de l'une et l'autre partie

1.2.4 Amélioration des outils de localisation et des instruments permettant de contrôler les activités civiles dans la zone tampon et de répertorier les cas de non-respect des dispositions mises en place

Produits

- Vérification et analyse mensuelles des informations (données et cartes) pour soutenir la gestion des activités civiles dans la zone tampon
- Visites hebdomadaires à caractère humanitaire auprès des Chypriotes grecs et des maronites de la partie nord
- Six réunions avec les autorités compétentes pour régler les questions liées, entre autres, au logement, à l'aide sociale, à l'éducation, à la justice et à l'emploi pour les Chypriotes turcs de la partie sud
- Réunions quotidiennes avec les autorités locales et la population civile destinées à promouvoir le respect des procédures de la Force concernant l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles
- Examen quotidien des demandes émanant de civils pour accéder à la zone tampon ou y exercer une activité
- Contacts quotidiens avec les autorités aux fins du règlement des problèmes rencontrés par les deux communautés, notamment dans les domaines éducatif, culturel, religieux et juridique
- Visites mensuelles des lieux de détention et surveillance des actions en justice, des deux côtés de l'île, afin de contrôler le bien-être et les conditions de détention (notamment la non-discrimination) des prisonniers et détenus appartenant à un groupe minoritaire et fourniture d'une escorte lors des visites familiales, selon que de besoin
- Facilitation, grâce aux contacts avec les autorités compétentes et des groupes de la société civile de part et d'autre, de pèlerinages et autres manifestations religieuses ou culturelles dans des lieux situés des deux côtés de l'île ou dans la zone tampon et fourniture d'escortes, selon que de besoin
- Fourniture de conseils juridiques sur des questions relatives à l'exécution du mandat de la Force et aux activités civiles dans la zone tampon

Facteurs externes

Les deux parties coopèrent pour créer des conditions propices à l'amélioration des relations.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1, affaires politiques et civiles

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5 P-4	P-3 P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du conseiller principal									
Postes approuvés 2016/17	–	1	2	–	1	4	–	–	4
Postes proposés 2017/18	–	1	2	–	1	4	–	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires civiles									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	1	1	5	12	–	17
Postes proposés 2017/18	–	–	3	1	1	5	15	–	20
Variation nette^b	–	–	–	–	–	–	3	–	3
Section de l'information									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Effectif proposé 2017/18	–	–	1	1	–	2	3	–	5

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (personnel civil)									
Postes approuvés 2016/17	-	1	6	2	2	11	15	-	26
Postes proposés 2017/18	-	1	6	2	2	11	18	-	29
Variation nette^b	-	-	-	-	-	-	3	-	3

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Voir tableau 4

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes

Tableau 4

Ressources humaines : Section des affaires civiles

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Poste	+3	GN	Assistant (gestion des programmes)	Création	
Variation nette^a	+3				

Abréviation : GN : Agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Voir tableau 3.

24. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section des affaires civiles comprend 17 postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 SM, 4 AN et 8 GN). Cette section se concentre essentiellement sur la contribution de l'UNFICYP en ce qui concerne le maintien de l'ordre public et le retour à la normale, en réglementant les activités civiles dans la zone tampon, en permettant l'acheminement de l'aide humanitaire et en favorisant l'amélioration des relations entre les communautés.

25. La Force continuera d'étendre son action de proximité dans tous les secteurs afin de conforter l'amélioration récente de la situation politique et de maintenir de bonnes relations avec les communautés locales, en s'attaquant aux problèmes avant qu'ils ne s'aggravent. En conséquence, les échanges quotidiens et les réunions spéciales avec les dirigeants locaux dans les secteurs, les réunions de sensibilisation avec les dirigeants communautaires et les consultations avec les agriculteurs seront de plus en plus nombreux, poursuivant la tendance de ces dernières années (hausse des échanges quotidiens, qui sont passés de 173 en 2014/15 à 232 en 2015/16). L'extension de l'action de proximité se traduira par une augmentation du nombre de demandes émanant de civils voulant accéder à la zone tampon, qui a déjà plus que doublé au cours de la dernière décennie, passant de 816 en 2008/09 à 1 900 en 2015/16. En raison de cette augmentation, la Force devra s'assurer du respect des procédures établies concernant les activités civiles dans la zone tampon. L'augmentation du nombre de demandes s'explique par un certain nombre de facteurs, notamment l'achèvement du nettoyage de tous les champs de mines connus dans la zone tampon (à l'exception de quatre), l'ouverture de sept points de passage et l'adoption fin 2013 d'une démarche intégrée sur les plans civil, policier et

militaire pour assurer la gestion de la zone tampon. L'adoption de cette démarche a conféré à la Force une meilleure compréhension des attentes des populations locales et a permis de traiter les demandes de manière plus efficace, d'apporter une réponse plus adéquate et suivie aux problèmes persistants. Elle a aussi permis de créer un réseau plus large de relations établies, ainsi que de mieux faire connaître les procédures concernant les activités civiles dans la zone tampon. Si l'intensification des activités civiles est un bon indicateur des progrès qui ont été accomplis sur la voie d'un retour à la normale, elle peut aussi contribuer à accroître les tensions entre les parties, d'où la nécessité de surveiller ces activités au quotidien et de désamorcer les tensions potentielles.

26. Si la Force comptait jusqu'à présent sur les agents en tenue pour accomplir certaines tâches liées à des activités civiles dans la zone tampon, 70 % de ces tâches sont exécutées à l'heure actuelle par du personnel civil. L'utilisation de personnel civil recruté sur le plan national plutôt que d'agents en tenue permet d'assurer une continuité et une compréhension naturelle du contexte local, de la culture locale et des connaissances linguistiques requises pour assurer la liaison avec les agriculteurs locaux et les dirigeants communautaires. Compte tenu de l'évolution de la situation et de l'augmentation naturelle de la charge de travail de la Section des affaires civiles, comme expliqué ci-dessus, il est proposé de créer trois postes d'assistant à la gestion des programmes (agent des Services généraux) afin de garantir une bonne administration des activités civiles dans la zone tampon.

Composante 2 : composante militaire

27. La composante militaire de la Force continuera de mettre l'accent sur des activités en rapport direct avec le maintien de la stabilité dans la zone tampon, ce qui contribuera à créer des conditions propices à une amélioration des relations entre communautés. Elle continuera d'adopter une démarche active dans la gestion et le contrôle de la zone tampon. La principale priorité demeure la prévention de toute détérioration de la situation de sécurité, qui risquerait d'influer négativement sur le processus politique. Pour atteindre ses objectifs, la composante militaire continuera de surveiller la zone tampon, maintiendra des postes d'observation et facilitera des réunions de liaison tant avec les forces en présence qu'avec les autorités civiles. Elle profitera des réunions tactiques et opérationnelles avec les forces en présence pour apaiser les tensions et régler les problèmes au niveau le plus bas, ce qui permettra à la Force d'instaurer le calme nécessaire à un véritable dialogue politique. Elle continuera d'effectuer des patrouilles aériennes, motorisées, cyclistes et pédestres, fournira un appui en divers points de passage supplémentaires et veillera à ce que les postes d'observation permanents soient dotés du personnel voulu. Elle mènera à bien, comme convenu par les parties, des activités de déminage humanitaire visant à rendre Chypre exempte de mines. Enfin, elle continuera d'apporter, selon qu'il convient, son soutien aux composantes police et affaires civiles de la Force et aux efforts de la mission de bons offices du Secrétaire général.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies

2.1.1 Maintien du nombre de violations du cessez-le-feu à son minimum (2015/16 : 200; 2016/17 : 250; 2017/18 : 250)

Produits

- 75 796 jours-homme de patrouille motorisée, dont 70 200 jours-homme de patrouille (3 hommes par patrouille x 450 patrouilles par semaine x 52 semaines); 1 976 jours-homme de patrouille conjointe avec la Police des Nations Unies (2 hommes par patrouille x 19 patrouilles par semaine x 52 semaines); 260 jours-homme de patrouille conjointe avec le Bureau intégré de la coordination des activités civiles dans le secteur (1 homme par patrouille x 5 patrouilles par semaine x 52 semaines); et 3 360 jours-homme de patrouille aérienne (4 hommes par patrouille x 70 patrouilles par mois x 12 mois)
- 5 720 jours-homme de patrouille motorisée effectués par le groupe des observateurs militaires et des officiers de liaison, dont 1 872 dans le secteur 1 (2 hommes par patrouille x 18 patrouilles par semaine x 52 semaines); 1 560 dans le secteur 2 (2 hommes par patrouille x 15 patrouilles par semaine x 52 semaines); et 2 288 dans le secteur 4 (2 hommes par patrouille x 22 patrouilles x 52 semaines)
- 10 220 jours-homme de service dans des installations des Nations Unies dans 6 camps, dont 3 285 dans le secteur 1, au camp San Martin (5 hommes x 365 jours) et au camp Roca (4 hommes x 365 jours); 2 190 dans le secteur 2, à la caserne Wolseley (6 hommes x 365 jours); 1 825 dans le secteur 4, au camp Général Stefanik (4 hommes x 365 jours) et au camp Szent István (1 homme x 365 jours); et 2 920 dans la zone protégée par les Nations Unies (8 hommes x 365 jours)
- 12 045 jours-homme de service en poste d'observation permanent (11 postes x 1 homme par poste x 3 roulements x 365 jours)
- 365 jours-homme de service en poste d'observation de jour (1 poste x 1 homme x 365 jours)
- 23 725 jours-homme de service pour assurer la sécurité des installations des Nations Unies dans 6 camps, dont 2 920 dans le secteur 1, aux camps San Martin et Roca (2 hommes par camp x 2 camps x 2 roulements x 365 jours); 2 920 dans le secteur 2, à la caserne Wolseley (8 hommes x 365 jours); 4 380 dans le secteur 4, aux camps Général Stefanik et Szent István (3 hommes par camp x 2 camps x 2 roulements x 365 jours); et 13 505 dans la zone protégée par les Nations Unies (37 hommes x 365 jours)
- 1 320 heures de patrouille et d'appui aériens (110 heures de vol par mois x 12 mois) sur toute la longueur de la zone tampon
- 6 955 contacts quotidiens de liaison avec les forces en présence, à tous les niveaux, sur les questions concernant la zone tampon, se répartissant comme suit : 1 480 au quartier général de la Force (14 contacts par semaine x 52 semaines x 2 officiers de liaison); 1 contact par mois avec le commandant de la Force x 12 mois; et 1 contact par mois avec le chef d'état-major x 12 mois) et 5 475 au niveau des secteurs (15 contacts x 365 jours)
- 52 560 jours-homme de service dans une section de réserve d'intervention rapide, dont 17 520 en position d'astreinte à 2 heures (16 hommes par section x 3 secteurs x 365 jours); 9 855 en position d'astreinte à 30 minutes (9 hommes par section x 3 secteurs x 365 jours); 18 250 au niveau de la réserve mobile de la Force en position d'astreinte à 2 heures (25 hommes par section x 2 sections x 365 jours); 2 190 jours-homme de réserve de réaction rapide (3 hommes x 2 sections x 365 jours); 1 095 au niveau des patrouilles hélicoptérées en position d'astreinte à 30 minutes (3 hommes x 1 hélicoptère x 365 jours); 3 650 jours-homme de patrouille de police militaire (2 hommes de la police militaire de la Force par patrouille x 5 patrouilles par jour x 365 jours)
- Surveillance quotidienne de la zone tampon par télévision en circuit fermé, système de localisation de cibles, GPS et moyens d'observation nocturne

- 3 850 jours-homme d'appui, dont 1 250 auprès des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des missions de bons offices et des autres participants aux activités de renforcement de la confiance, de réconciliation et d'aide humanitaire et aux réunions des dirigeants et représentants des deux parties; 150 lors d'événements officiels; 500 jours/homme d'aide humanitaire à des activités de réapprovisionnement; et 1 950 jours d'appui sous la forme d'une aide militaire lors des événements publics, notamment les pèlerinages, les commémorations, les manifestations et les rencontres entre communautés
- Entretien et surveillance de 11 592 mètres de clôture entourant les 4 champs de mines restants; repérage et neutralisation de mines dans les zones dangereuses à l'appui des mesures de protection de la Force et de confiance

Facteurs externes

Les forces en présence coopèrent.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 2, composante militaire

<i>Catégorie</i>							<i>Total</i>		
<i>I. Contingents</i>									
Effectifs approuvés (2016/17)							862		
Effectifs proposés (2017/18)							862		
Variation nette							–		
<i>II. Personnel civil</i>									
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5 P-4</i>	<i>P-3 P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>			
Bureau du commandant de la force									
Postes approuvés 2016/17	–	1	–	–	1	2	2	–	4
Postes proposés 2017/18	–	1	–	–	1	2	2	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I-II)									
Effectif approuvé 2016/17	–	1	–	–	1	2	2	–	866
Effectif proposé 2017/18	–	1	–	–	1	2	2	–	866
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 3 : Police des Nations Unies

28. En exécution du mandat de la Force, la composante Police des Nations Unies continuera de contribuer au maintien de l'ordre dans la zone tampon en s'employant avant tout à renforcer la confiance entre les deux communautés et services de police et à assurer l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles. Elle devra pour ce faire fournir un appui accru aux autres composantes, en intensifiant ses activités de

patrouille et en continuant de mettre à profit ses relations avec autorités et services de police des deux parties et avec des organisations non gouvernementales des deux parties pour définir de meilleures stratégies de lutte contre la criminalité et pour faciliter au besoin les enquêtes sur les infractions commises dans la zone tampon. À cette fin, elle continuera de rechercher des moyens de promouvoir la coopération entre les autorités policières des deux parties dans les affaires criminelles touchant les deux communautés. Ces efforts lui permettent également de renforcer son appui aux composantes militaire et civile de la Force. Par ailleurs, la Police des Nations Unies continuera de soutenir la mission de bons offices du Secrétaire général en ce qui concerne l'application des mesures de confiance; plus précisément, elle facilitera les réunions du Comité technique de la criminalité et des questions pénales et prêtera une assistance technique portant sur la salle de communication mixte dont elle assurera également la surveillance. Elle continuera aussi de contribuer au bon fonctionnement de sept points de passage, dont le nombre devrait passer à neuf en 2017/18.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Renforcement du maintien de l'ordre dans la zone tampon

3.1.1 Diminution du nombre d'incidents ou de violations graves grâce au renforcement des mesures de prévention et de la coopération avec les services de police des deux parties et d'autres entités chargées du maintien de l'ordre (2015/16 : 295; 2016/17 : 160; 2017/18 : 155)

Produits

- 5 840 jours-homme de patrouille de la Police des Nations Unies (2 policiers par équipe x 8 équipes de police x 365 jours)
- 5 110 jours-homme de surveillance des points de passage effectués par la Police des Nations Unies (2 agents x 7 points de passage x 365 jours)
- 520 jours-homme d'aide humanitaire fournie par la Police des Nations Unies aux Chypriotes grecs et aux maronites dans la partie nord et aux Chypriotes turcs dans la partie sud (2 policiers x 5 jours par semaine x 52 semaines)
- 3 952 jours-homme de contribution de la Police des Nations Unies aux activités liées à la réglementation de l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles (7 agents x 5 jours par semaine x 52 semaines = 1 820; et 41 agents x 1 jour par semaine x 52 semaines = 2 132)
- 312 jours-homme de contribution de la Police des Nations Unies aux activités de liaison avec les autorités de police des deux parties et d'autres entités chargées du maintien de l'ordre (2 agents x 3 jours de réunion par semaine x 52 semaines)
- 728 jours-homme de contribution de la Police des Nations Unies à l'organisation d'escortes au point de passage de Limnitis/Yeşilirmak (2 policiers par jour x 7 jours par semaine x 52 semaines)
- 48 jours-homme d'assistance technique de la Police des Nations Unies au Comité technique de la criminalité et des questions pénales (1 policier x 1 jour de réunion par semaine x 48 semaines)
- 260 jours-homme de contribution de la Police des Nations Unies aux activités de liaison et de surveillance de la salle de communication mixte (1 policier x 5 jours par semaine x 52 semaines)

Facteurs externes

Les autorités de police des deux parties coopèrent.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 3, Police des Nations Unies

<i>Catégorie</i>									<i>Total</i>
I. Police des Nations Unies									
Effectifs approuvés (2016/17)									69
Effectifs proposés (2017/18)									69
Variation nette									–
II. Personnel civil									
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>			
Bureau du conseiller principal pour les questions de police									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Postes proposés 2017/18	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I-II)	–	–		–	–			–	
Effectif approuvé 2016/17	–	–	1	–	–	1	1	–	71
Effectif proposé 2017/18	–	–	1	–	–	1	1	–	71
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 3, Police des Nations Unies

<i>Catégorie</i>									<i>Total</i>
I. Police des Nations Unies									
Effectifs approuvés (2016/17)									69
Effectifs proposés (2017/18)									69
Variation nette									–
II. Personnel civil									
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>			
Bureau du conseiller principal pour les questions de police									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Postes proposés 2017/18	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I-II)	–	–		–	–			–	
Effectif approuvé 2016/17	–	–	1	–	–	1	1	–	71

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Effectif proposé 2017/18	–	–	1	–	–	1	1	–	71
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 4 : appui

29. La composante appui continuera de fournir des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces et performants afin de contribuer à la mise en œuvre du mandat de la Force en exécutant les produits prévus, en améliorant la qualité des services et en gagnant en efficacité. Un appui sera fourni à 888 membres des contingents, 69 agents de la Police des Nations Unies et 160 membres du personnel civil. Il couvrira tous les domaines, notamment les programmes de lutte contre le VIH/sida, l'administration des ressources humaines, les finances, les soins de santé, les technologies géospatiales et des télécommunications, les transports aériens et terrestres et l'approvisionnement. Afin de faciliter les comparaisons et la responsabilité eu égard à l'exécution de ces services, la composante a renforcé son cadre de budgétisation axée sur les résultats.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
4.1 Services d'appui réactifs, efficaces, performants et responsables en soutien de la Force	<p>4.1.1 Pourcentage d'heures de vol approuvées qui ont été effectuées (à l'exception des missions de recherche et sauvetage, d'évacuation sanitaire primaire et d'évacuation sanitaire secondaire) (2015/16 : 80 %; 2016/17 : ≥ 90 %; 2017/18 : ≥ 90 %)</p> <p>4.1.2 Engagements budgétaires d'années antérieures annulés en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2015/16 : 12,3 %; 2016/17 : ≤ 5 %; 17/18 : ≤ 5 %)</p> <p>4.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés faisant l'objet d'un recrutement international restés vacants (2015/16 : 3 %; 2016/17 : 5 %; 2017/18 : 6 %)</p> <p>4.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi les membres du personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 52 %; 2016/17 : ≥ 50 %; 17/18 : ≥ 50 %)</p> <p>4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement en vue de constituer des listes de candidats, de l'expiration de l'avis de vacance de poste à la sélection, pour l'ensemble des postes faisant l'objet d'un recrutement international (2015/16 : 24; 2016/17 : ≤ 50; 2017/18 : ≤ 48)</p>

4.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement pour des postes spécifiques, de l'expiration de l'avis de vacance de poste à la sélection, pour l'ensemble des postes faisant l'objet d'un recrutement international (2017/18 : ≤ 130)

4.1.7 Score global obtenu par le Département de l'appui aux missions sur la fiche de notation concernant la gestion de l'environnement (2017/18 : 100 %)

4.1.8 Pourcentage des problèmes liés à l'informatique et aux communications résolus conformément aux objectifs fixés pour les degrés élevé, moyen et faible de gravité (2016/17 : ≥ 85 %; 2017/18 : ≥ 85 %)

4.1.9 Respect de la politique en matière de gestion des risques liés à la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 70 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

4.1.10 Score global obtenu sur l'index de gestion des biens établi par le Département d'appui aux missions sur la base de 20 indicateurs de résultats (2015/16 : 1 872; 2016/17 : $\geq 1 800$; 2017/18 : $\geq 1 800$)

4.1.11 Pourcentage de membres des contingents logés, au 30 juin, dans des locaux de l'ONU qui répondent aux normes établies, conformément aux mémorandums d'accord (2016/17 : 100 %; 17/18 : 100 %)

4.1.12 Respect des normes de l'ONU relatives aux rations en ce qui concerne l'approvisionnement, la qualité et la gestion des stocks (2015/16 : 99 %; 2016/17 : ≥ 95 %; 2017/18 : ≥ 95 %)

4.1.13 Nombre mensuel d'accidents de la route (2015/16 : 3.1; 2016/17 : 3; 2017/18 : 3)

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission, conformément à la stratégie pour l'environnement du Département d'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département d'appui aux missions
- Remplacement de 25 % des photocopieuses et des expéditeurs numériques par des appareils multifonctions plus efficaces afin de réduire les coûts d'entretien et la consommation d'électricité

Service des aéroports

- Exploitation et entretien de 3 hélicoptères au total
- Exécution de 1 320 heures de vol prévues au total par des fournisseurs militaires pour l'ensemble des services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles et les missions d'observation, les missions de recherche et sauvetage, les missions d'évacuation sanitaire primaire et secondaire
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 3 appareils, ainsi que 17 aérodromes et sites d'atterrissage

Services budgétaires, financiers et d'établissement des rapports

- Fourniture de services budgétaires, financiers et d'établissement des rapports pour un budget de 56,7 millions de dollars comprenant des contributions volontaires en nature d'un montant de 0,7 million de dollars dans la limite des pouvoirs délégués

Services du personnel civil

- Fourniture de services liés aux ressources humaines à un effectif maximum de 160 membres du personnel civil (38 membres recrutés sur le plan international et de 122 membres recrutés sur le plan national), notamment un appui en matière de traitement des indemnités, des droits à prestations et des avantages sociaux, des voyages, du recrutement, de la gestion des postes, de la préparation du budget, ainsi que de la formation et de la gestion de la performance des membres du personnel dans la limite des pouvoirs délégués
- Fourniture de services liés aux ressources humaines à l'appui de la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre et du Comité des personnes disparues, notamment un appui en matière de traitement des indemnités, des droits à prestations et des avantages sociaux, des voyages, du recrutement, de la gestion des postes, de la préparation du budget, ainsi que de la formation et de la gestion de la performance des membres du personnel dans la limite des pouvoirs délégués

Services des installations, des infrastructures et du génie

- Services d'entretien et de réparation pour 57 sites de la mission dans 26 lieux, y compris un nombre annuel moyen de 3 800 demandes de services menées à bien
- Exécution de 7 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, y compris l'entretien de 100 kilomètres de route et de 17 sites d'atterrissage pour hélicoptères
- Exploitation et entretien de 59 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement appartenant à l'ONU (dont 6 stations d'épuration) sur 4 sites de la Mission
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, sur 26 sites de la Mission
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchissage sur 26 sites de la Mission, et de services de restauration sur 6 sites de la Mission

Services de gestion des carburants

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage pour 1 152 331 litres de carburant (233 800 pour les opérations aériennes, 728 757 pour les transports terrestres et 189 774 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et des carburants et lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage

Services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

- Fourniture de 322 radios portatives, de 215 radios mobiles pour véhicules et de 48 stations de radio de la base, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et d'échange de données, 8 échanges téléphoniques, 31 liaisons hertziennes, 5 terminaux de réseau satellitaire mondial à large bande, et fourniture de 361 forfaits pour téléphones satellitaires et mobiles

- Fourniture de 255 ordinateurs et de 45 imprimantes pour un effectif moyen de 295 membres du personnel civil et en tenue et de l'appui y afférent, auxquels s'ajoutent 190 ordinateurs et 19 imprimantes pour assurer la connectivité des membres des contingents, ainsi que d'autres services communs
- Appui et entretien de 6 réseaux locaux et longue distance sur 25 sites
- Analyse de données géospatiales couvrant une surface de 10 000 km², entretien de coupes topographiques et thématiques et production de 300 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien de centres de soins appartenant à l'ONU (4 cliniques ou dispensaires de niveau I, 7 postes de premiers secours) et appui aux centres de soins appartenant aux contingents (2 cliniques de niveau I) sur 6 sites
- Entretien des dispositifs d'évacuation sanitaire vers 7 centres de soins (2 de niveau III, 5 de niveau IV) sur 4 sites dans la zone de la Mission

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture de services de gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment un appui à la planification et à la recherche pour un montant estimé à 6,1 millions de dollars pour l'acquisition de marchandises et de produits de base; gestion et comptabilité des biens, des unités et de l'équipement et établissement de rapports à ce sujet, inventaires financiers et non financiers, et fourniture d'équipement en deçà du seuil pour un coût total inédit de 22,6 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

Services du personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 957 militaires et policiers (52 officiers d'état-major, 836 membres des contingents et 69 volontaires des Nations Unies)
- Inspection et vérification du gros matériel appartenant aux contingents et du respect des critères relatifs au soutien logistique autonome et établissement de rapports à ce sujet pour trois unités militaires sur 4 sites géographiques
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 888 membres des contingents
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et prestations pour un effectif moyen de 955 militaires et policiers
- Appui au traitement d'une demande de voyage hors de la zone de la Mission à des fins de formation et de 16 demandes de voyage à d'autres fins

Services de gestion des véhicules et des transports terrestres

- Exploitation et entretien de 186 véhicules appartenant à l'ONU (128 véhicules légers, 30 véhicules à usage spécial, 4 ambulances, 1 véhicule blindé, et 23 autres véhicules, remorques et attelages spécialisés), 32 véhicules appartenant aux contingents, 80 véhicules en location, et fourniture de services de sécurité routière et d'autres services de transport

Sécurité

- Établissement, actualisation et soumission de documents essentiels relatifs à la sécurité, notamment le plan de sécurité pour le pays, les évaluations des risques de sécurité, les comptes rendus d'incidents, les mises à jour et bilans relatifs à la sécurité et les rapports portant sur les opérations d'évacuation et de réception
- Mise en œuvre de mesures adéquates de sécurité incendie afin de garantir une réaction efficace en cas d'incendie, ainsi que de mitiger et de prévenir les risques, dans l'ensemble des installations de l'ONU

- Délivrance de plus de 1 300 cartes d'identité de l'ONU et de badges d'accès à la zone protégée par les Nations Unies aux différentes catégories de personnel qui doivent avoir accès à cette zone et au camp des Bérets bleus
- Coordination de la protection rapprochée offerte aux hauts responsables de la Force et aux personnalités en visite
- Contrôle semestriel des conditions de sécurité aux domiciles du responsable désigné/chef de mission et d'autres membres du personnel
- Initiation à la sécurité, formation de base à la prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention des nouveaux arrivants

Déontologie et discipline

- Collaboration avec la Section régionale déontologie et discipline, mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline, ainsi que de lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels pour l'ensemble du personnel militaire, du personnel civil et du personnel de police, comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, et des recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute professionnelle
- Application des procédures de la Commission d'enquête conformément aux directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions

VIH/sida

- En collaboration avec le Groupe du VIH/sida de la FINUL, 2 campagnes de consultation et de dépistage confidentiels du VIH, dans le cadre d'une démarche volontaire, à l'intention de toutes les catégories de personnel de la Force
- Campagne en faveur des changements sociaux et comportementaux pour la prévention du VIH, au moyen notamment de la sensibilisation, de l'éducation par les pairs, de l'information et des supports de communication pour tout le personnel de la Force

Facteurs externes

Plusieurs facteurs sont susceptibles d'influer sur la capacité de réaliser les produits prévus, notamment l'évolution de la situation politique, sécuritaire, économique et humanitaire; d'autres cas de force majeure; des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice; le non-respect par le Gouvernement du pays hôte des dispositions de l'accord sur le statut des forces.

Tableau 7
Ressources humaines : composante 4 (appui)

Catégorie									Total
<i>I. Contingents</i>									
Effectif approuvé 2016/17									26
Effectif proposé 2017/18									26
Variation nette									–
<i>II. Personnel civil</i>									
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^e</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5 P-4</i>	<i>P-3 P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>			
Service de sécurité									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	–	1	2	3	–	5
Postes proposés 2017/18	–	–	1	–	1	2	3	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2016/17	–	1	1	–	1	3	5	–	8
Postes proposés 2017/18	–	1	1	–	1	3	6	–	9
Variation nette^b	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Section de la gestion des ressources humaines									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	–	–	1	5	–	6
Postes proposés 2017/18	–	–	1	1	–	2	5	–	7
Variation nette^c	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Section des finances et du budget									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	–	–	1	10	–	11
Postes proposés 2017/18	–	–	1	–	–	1	9	–	10
Variation nette^d	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Section des achats									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	–	–	1	7	–	8
Postes proposés 2017/18	–	–	1	–	–	1	7	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	1	7	8	12	–	20
Postes proposés 2017/18	–	–	–	1	7	8	12	–	20

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du génie et de la gestion des installations									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	1	—	1	20	–	21
Postes proposés 2017/18	–	–	–	1	—	1	20	–	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la prestation de services									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	–	1	1	23	–	24
Postes proposés 2017/18	–	–	–	–	1	1	23	–	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la gestion de la chaîne d’approvisionnement									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	–	–	–	16	–	16
Postes proposés 2017/18	–	–	–	–	–	–	16	–	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2016/17		1	5	2	10	18	101	–	119
Postes proposés 2017/18		1	5	3	10	19	101	–	120
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Total (I et II)									
Effectif approuvé 2016/17	–	1	5	2	10	18	101	–	145
Effectif proposé 2017/18	–	1	5	3	10	19	101	–	146
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1

^a Agents des services généraux.

^b Voir tableau 8.

^c Voir tableau 9.

^d Voir tableau 10.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Tableau 8

Ressources humaines : collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Création	
Variation nette^a	+1				

Abréviation : GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Voir tableau 7.

30. Le tableau d'effectifs approuvé pour l'équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission comprend 8 postes [1 Chef de l'appui à la mission (D-1), 1 Chef adjoint de l'appui à la mission (P-5), 1 fonctionnaire d'administration (Service mobile), 4 assistants administratifs (agents des services généraux) et 1 commis d'administration (agent des services généraux)]. Le Bureau du Chef de l'appui à la mission est chargé de garantir la fourniture efficace et performante de services d'appui administratifs, logistiques, techniques et opérationnels aux activités prescrites dans l'ensemble de la Force.

31. La gestion des contrats est une fonction essentielle de la composante appui. À l'heure actuelle, la Force ne compte pas de membres spécifiquement chargés de gérer les contrats, ce qui entrave sa capacité de gérer les contrats de manière adéquate. Le renforcement des capacités en matière de contrôle régulier de l'exécution des contrats permettra à la Force de veiller à ce que les biens et les services à l'appui de ses opérations soient fournis dans les délais et sans dépassement de budget. La gestion adéquate des contrats permettra également de garantir le respect des normes de qualité, en particulier pour les contrats les plus risqués et les plus complexes. En conséquence, il est proposé de créer un poste d'assistant chargé de la gestion des marchés (agent des services généraux), tel qu'indiqué dans le tableau 8. Le titulaire du poste assurera la gestion efficace des contrats pour l'achat de biens et de services et contribuera au suivi des plans d'assurance de la qualité des contrats. Il veillera en outre à ce que les conflits potentiels et les problèmes de performance soient recensés et réglés par le personnel d'encadrement de la Force et à ce que des mesures correctives soient prises en temps voulu afin de neutraliser les risques opérationnels et financiers.

Tableau 9

Ressources humaines : Section de la gestion des ressources humaines

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Création	
Variation nette^a	+1				

^a Voir tableau 7.

32. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section de la gestion des ressources humaines comprend 6 postes [1 Chef de la gestion des ressources humaines (P-4), 4 assistants chargés des ressources humaines (agents des services généraux) et 1 assistant chargé des voyages (agent des services généraux)]. La Section de la gestion des ressources humaines relève de la composante appui à la mission et est chargée de la gestion des ressources humaines de l'UNFICYP, notamment : a) le recrutement et la promotion du personnel; b) le recrutement de consultants et de vacataires; c) le classement et la gestion des postes; d) l'administration des droits à prestation du personnel, des consultants, des vacataires et autres; et e) l'administration du système de notation et de perfectionnement du personnel. La Section est également responsable de l'appui en matière de ressources humaines fourni au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général et au Comité des personnes disparues.

33. Dans le cadre du tableau d'effectifs actuel, les carences en matière de capacités opérationnelles et de gestion ont retardé la mise en œuvre des plans et programmes visant à fournir un appui efficace et performant et à améliorer les services à la clientèle dans les différentes branches de la gestion des ressources humaines. Le renforcement des capacités de l'UNFICYP dans le domaine de la gestion des ressources humaines dotera la Force des connaissances et des compétences professionnelles dont elle a grandement besoin pour appuyer les recrutements sur le plan international et gérer la formation et le perfectionnement du personnel recruté sur les plans international et national. Ces dernières années, le nombre de recrutements de membres du personnel, de vacataires et de consultants a considérablement augmenté, aussi bien dans l'UNFICYP que dans le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général, qui bénéficie de l'appui de la Force. En outre, le rapport personnel chargé des ressources humaines/nombre total de membres du personnel, soit 3,9 %, est inférieur à celui d'autres missions de maintien de la paix de taille similaire. En conséquence, il est proposé de créer un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3), tel qu'indiqué dans le tableau 9. Le titulaire du poste apportera les compétences d'encadrement et de gestion du changement nécessaires pour combler les lacunes recensées dans les domaines de la formation et du perfectionnement professionnels, du recrutement et de l'entrée en fonctions des nouvelles recrues.

Tableau 10

Ressources humaines : Section des finances et du budget

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	Agent des services généraux	Assistant financier	Suppression	
Variation nette^a	-1				

^a Voir tableau 7.

34. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section des finances et du budget comprend 11 postes [1 Chef de la Section des finances et du budget (P-4), 2 assistants financiers hors classe (agents des services généraux), 1 assistant (budget) hors classe (agent des services généraux), 5 assistants financiers (agents des services généraux), 1 assistant (budget) (agent des services généraux) et 1 caissier (agent des services généraux)]. Certains aspects de la gestion des états de paie seront simplifiés par suite de la mise en service d'Umoja. Il est par conséquent

proposé de supprimer un poste d'assistant financier, tel qu'exposé dans le tableau 10.

35. La mise en service d'Umoja, système intégré commun à toutes les missions, a permis à l'Organisation de centraliser la gestion des états de paie pour tous les membres du personnel recrutés sur le plan national et du personnel en tenue sur le terrain qui sont en poste au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et au Bureau d'appui commun de Koweït. À compter de novembre 2016, les états de paie du personnel de l'UNFICYP seront gérés par le Bureau d'appui commun. La centralisation des services de gestion des états de paie et d'autres droits à prestation exige une redistribution des membres du personnel s'occupant des questions financières en poste dans les missions concernées. Un poste d'assistant financier (agent des services généraux) a de ce fait été transféré au Bureau d'appui commun. Cet arrangement temporaire demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Assemblée générale prenne une décision concernant le dispositif de prestation de services centralisée.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	20 010,9	21 127,8	21 699,4	571,6	2,7
Police des Nations Unies	2 115,8	2 165,4	2 257,0	91,6	4,2
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	22 126,7	23 293,2	23 956,4	663,2	2,8
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	5 066,4	5 575,7	5 655,8	80,1	1,4
Personnel recruté sur le plan national	7 660,9	7 775,4	7 588,8	(186,6)	(2,4)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	155,0	192,0	192,0	–	–
Personnel fourni par les gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	12 882,3	13 543,1	13 436,6	(106,5)	(0,8)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	39,5	48,0	40,1	(7,9)	(16,5)
Voyages	275,9	283,0	305,8	22,8	8,1
Installations et infrastructures	6 274,4	7 634,5	7 948,9	314,4	4,1
Transports terrestres	2 311,0	2 523,2	2 961,3	438,1	17,4
Transports aériens	2 210,8	2 670,5	2 665,6	(4,9)	(0,2)
Transports maritimes ou fluviaux	2,9	–	–	–	–
Communications	633,4	746,2	793,3	47,1	6,3
Informatique	1 146,3	1 018,5	930,8	(87,7)	(8,6)
Santé	376,6	441,4	443,4	2,0	0,5
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 211,1	2 648,3	2 558,6	(89,7)	(3,4)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	14 481,9	18 013,6	18 647,8	634,2	3,5
Total brut	49 490,9	54 849,9	56 040,8	1 190,9	2,2
Recettes provenant des contributions du personnel	2 164,7	2 242,3	2 250,4	8,1	0,4
Total net	47 326,2	52 607,6	53 790,4	1 182,8	2,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^a	641,7	710,2	651,2	(59,0)	(8,3)
Total	50 132,6	55 560,1	56 692,0	1 131,9	2,0

^a Les prévisions des dépenses pour 2017/18 tiennent compte du montant de 651 200 dollars versé par le Gouvernement chypriote.

B. Contributions non budgétisées

36. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	849,1
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	849,1
Total	–

^a Valeur marchande du coût des postes d'observation et des bureaux et logements mis gracieusement à la disposition des contingents et des unités de police des Nations Unies par le Gouvernement chypriote, y compris le complexe du quartier général de la Force.

C. Gains d'efficience

37. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Prestation de services	9,3	La poursuite de l'utilisation de panneaux solaires et le raccordement, au cours de l'exercice 2016/17, des postes d'observation au réseau national de distribution d'électricité, permettra à la Force de ramener de 89 à 59 le nombre de générateurs et ainsi de réduire sa consommation de carburant.
Transports terrestres	17,5	La mise en service, en 2017, du système électronique de gestion des carburants, permettra à la Force de réduire davantage la consommation en carburant de ses véhicules.
Installations et infrastructures	84,5	L'installation de panneaux solaires dans deux camps, conformément à l'Initiative pour le verdissement 2020/50, et de 100 éclairages de sécurité photovoltaïques, permettront de réduire la consommation d'électricité de la Force. En outre, l'installation d'une station de traitement des eaux usées respectueuse de l'environnement permettra de réduire les coûts des services d'élimination des déchets.
Communications	23,0	Le passage de lignes louées spécialisées au réseau de commutation MPLS, un contrat-cadre centralisé du Siège, a permis de réduire les frais mensuels tout en garantissant le maintien d'une liaison stable et performante avec les Centres de services mondiaux de Brindisi et Valence (Espagne).

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Avantages tirés de la mise en service d'Umoja	84,3	La mise en service d'Umoja a permis à l'Organisation de centraliser le traitement des états de paie et d'accélérer le traitement et le paiement des factures. La Force tirera profit de cette mise en service grâce à la suppression proposée d'un poste d'assistant (finances) (agent des services généraux recruté sur le plan national), et s'attend à obtenir des remises auprès de ses fournisseurs grâce au paiement rapide de ses factures.
Total	218,6	

D. Taux de vacance

38. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2015/16</i>	<i>Taux budgétisé 2016/17</i>	<i>Projection 2017/18</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	0,1	1,0	–
Police des Nations Unies	8,7	10,0	3,0
Unités de police constituées	–	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	3,0	5,0	6,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	10,0	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,3	3,0	4,0

39. Les taux de vacance proposés pour les militaires et le personnel de police tiennent compte des déploiements récents. Les taux de vacance proposés pour le personnel recruté sur les plans international et national tiennent compte du taux de vacance moyen constaté à ce jour pour l'exercice en cours, des schémas d'occupation des postes observés dans le passé et des changements proposés concernant les effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

40. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	1 237,2	—	1 237,2
Soutien logistique autonome	189,0	—	189,0
Total	1 426,2	—	1 426,2

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	—	—	—
Usage opérationnel intensif	—	—	—
Actes d'hostilité ou abandon forcé	—	—	—
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,75		

F. Formation

41. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages	
Voyages au titre de la formation	80,0
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	27,5
Total	107,5

42. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>
Formation interne	1	3	–	1	18	–	1	–	–
Formation externe ^a	11	17	12	17	11	18	3	5	1
Total	12	20	12	18	29	18	4	5	1

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

43. Le programme de formation pour l'exercice 2017/18, au titre duquel des crédits d'un montant de 107 500 dollars ont été demandés, vise à renforcer les compétences techniques des membres de la Force, grâce à la formation des spécialistes locaux des processus ainsi qu'aux activités de formation à Umoja. Les séances de formation porteront également sur les domaines suivants : administration, budget, finances, informatique, compétences en matière d'encadrement, développement organisationnel, gestion des contrats, et gestion des biens. L'augmentation du nombre de participants parmi le personnel recruté sur le plan national s'explique par les mesures actuellement appliquées pour renforcer les capacités de ceux-ci.

G. Services de détection des mines et de déminage

44. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériels divers	
Services de détection des mines et de déminage	1 768,1

45. Au cours de l'exercice 2017/18, la Force poursuivra les activités de déminage qui ont commencé à petite échelle pendant l'exercice 2015/16 et ont été étendues pendant l'exercice 2016/17. Les activités de déminage continuent de contribuer à renforcer les mesures de confiance déjà appliquées et, à terme, à faire de Chypre une zone exempte de mines. Le projet de budget pour l'exercice 2017/18 prévoit un montant de 1 768 100 dollars pour des services qui seront gérés et supervisés par le Service de la lutte antimines et obtenus sous contrat par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Le montant prévu

comprend les frais liés à l'administration du personnel, aux voyages et aux services contractuels, ainsi que les autres dépenses opérationnelles. Conformément aux activités menées pendant l'exercice 2016/17, le programme portera sur : a) des levés non techniques des zones dangereuses; b) des levés techniques des champs de mines; c) l'élimination des engins explosifs; d) l'élimination des mines terrestres et d'autres engins explosifs; e) l'enlèvement des débris de guerre, s'il y a lieu.

46. Les activités de déminage consisteront à : a) maintenir les moyens de déminage propres de la Force afin d'éviter tout contretemps dans le nettoyage des champs de mines désignés par les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs, notamment des quatre champs de mines qui subsistent dans la zone tampon, en prévision d'un potentiel règlement du conflit; b) continuer d'apporter un appui au Comité des personnes disparues à Chypre en neutralisant les mines et les restes explosifs de guerre dans les sites sensibles, en vue de garantir la sécurité de leur personnel et de leurs activités; et c) intervenir rapidement en cas de situation d'urgence liée aux déplacements de mines et de restes explosifs de guerre dans la zone tampon. Ces activités réduiront les risques liés aux mines et aux restes explosifs de guerre qu'encourent la population civile et les forces de maintien de la paix et le personnel de la Force, auront un impact positif sur les préparatifs de l'accord de règlement, appuieront les mesures de confiance et contribueront à faire de Chypre une zone exempte de mines.

III. Analyse des variations

47. Les termes standard utilisés ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	571,6	2,7 %

• Paramètres budgétaires : modification des taux de remboursement au titre des contingents

48. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par l'effet du passage du taux unique de remboursement du coût des contingents, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281, qui est fixé à 1 410 dollars, alors qu'il était de 1365 dollars dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17, et par le fait qu'aucun abattement pour vacance de postes n'a été appliqué pour le calcul des dépenses relatives au remboursement du coût des contingents, des frais de voyage (déploiement, relève, rapatriement) et de la distribution de rations, alors qu'un taux de 1 % avait été appliqué au cours de l'exercice 2016/17. Cette augmentation est en partie compensée par le taux de change appliqué de 0,96 euro pour 1 dollar, contre 0,91 euro pour 1 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	80,1	1,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

49. L'augmentation des crédits demandés s'explique par la création proposée d'un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes et d'un poste de spécialiste des ressources humaines de la classe P-3. Cette augmentation est en partie compensée par l'indemnité de poste moins élevée, 9,5 % contre 15 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(186,6)	(2,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

50. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par l'application d'un taux de change de 0,96 euro pour 1 dollar, contre 0,91 euro pour 1 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17, et par l'application d'un abattement pour vacance de postes de 4 % pour le calcul des dépenses de personnel afférentes aux agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre un abattement de 3 % appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17. Cette diminution est en partie compensée par : a) le fait qu'aucun abattement pour vacance de postes n'a été appliqué pour le calcul du barème des traitements des administrateurs recrutés sur le plan national, contre un abattement de 10 % appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17; et b) la création proposée de trois postes d'administrateur recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(7,9)	(16,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

51. La diminution des crédits demandés s'explique par la budgétisation des dépenses liées aux formations dispensées dans le cadre du Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources à la rubrique Fournitures, services et matériels divers, conformément à la nature de l'activité considérée. Ces dépenses étaient inscrites à la rubrique Consultants dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Voyages	22,8	8,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

52. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par les voyages entrepris pour des consultations politiques et rendus possibles par l'amélioration du contexte politique, pour assister à des réunions officielles et participer à des conférences essentielles aux besoins opérationnels de la Force, et par l'organisation proposée de voyages au titre de la formation des spécialistes locaux des processus et d'autres activités de formation liées à Umoja.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	314,4	4,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

53. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) le maintien proposé de l'Initiative pour le verdissement 2020/50, qui a été lancée au cours de l'exercice 2016/17 et permettra à la Force de produire jusqu'à 50 % de son électricité grâce aux énergies renouvelables d'ici à 2020 par l'installation de panneaux solaires supplémentaires; et b) l'achat proposé de deux stations de traitement des déchets respectueuses de l'environnement. Ces deux initiatives, qui visent à réduire la consommation de carburant et à utiliser les ressources propres de la Force pour le traitement des déchets, vont dans le sens des efforts déployés par le Secrétaire général pour réduire l'impact environnemental des opérations de maintien de la paix et réduire les dépenses à long terme. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution prévue des dépenses liées aux services collectifs de distribution et au traitement des déchets.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	438,1	17,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

54. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'achat proposé, en vue de lancer le plan quinquennal pour l'abandon de l'utilisation de véhicules de location, de 24 véhicules, dont 5 minibus destinés à remplacer des véhicules ayant dépassé leur durée de vie utile et 19 véhicules légers, conformément aux résultats de l'analyse coût-avantage et en application de la résolution 70/273 de l'Assemblée générale. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution proposée de la quantité de carburant allouée, à savoir 728 757 litres contre 800 108 litres dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Communications	47,1	6,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

55. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'organisation proposée d'activités d'appui au processus de négociations politiques en cours en matière de communication stratégique, notamment grâce au recours à des services de production et de diffusion de programmes télévisés en vue de réaliser des vidéos promotionnelles destinées à soutenir les travaux des comités techniques, à sensibiliser le public à la lutte antimines et à promouvoir les activités de déminage, ainsi que les débats portant sur les questions liées à la problématique hommes-femmes; b) le remplacement proposé du matériel de communication ancien qui a dépassé sa durée de vie utile; et c) l'achat d'une liaison hertzienne supplémentaire en vue de procéder à la réouverture du poste d'observation n° 38.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(87,7)	(8,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

56. La diminution des crédits demandés s'explique par la diminution des coûts partagés centralisés au titre de l'informatique, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2016/17.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

57. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre portent sur les points suivants :

a) **Ouverture d'un crédit de 56 040 800 aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, dont un montant de 24 430 100 dollars financé au moyen des contributions volontaires des Gouvernements chypriote (17 930 100 dollars) et grec (6 500 000 dollars);**

b) **Mise en recouvrement d'un montant de 31 610 700, correspondant au solde du crédit dont l'ouverture est demandée à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 2 634 225 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/273 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 70/286)

Décision ou demande

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions

Mesures prises

Le projet de budget pour l'exercice 2017/18 comprend 4 nouveaux postes organiques et 1 nouveau poste d'appui, ce qui permettra d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui et garantira que la structure soit adaptée et suffisante pour l'exécution du mandat de la Force.

confondues (par. 20).

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

La Section de la gestion des ressources humaines continue de revoir les étapes de la procédure de recrutement telle qu'elle existe actuellement et s'efforce d'obtenir une réduction des délais en engageant, dans la mesure du possible, du personnel recruté sur le plan international parmi les candidats disponibles sur les listes de réserve et en veillant à ce que le dossier des personnes qui remplissent les conditions requises soit traité de façon diligente et fasse l'objet d'un suivi strict afin de garantir le respect des délais de recrutement prévus pour le personnel recruté sur le plan national.

Le projet de budget de la Force pour l'exercice 2017/18 comprend des ressources affectées à la création d'un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes. Le titulaire relèvera de la direction exécutive et de l'administration.

En ce qui concerne la représentation des femmes aux postes de direction, le personnel recruté sur le plan international de classe P-5 et de rang supérieur est composé, au sein de la Force, de 50 % de femmes, dont la Représentante spéciale du Secrétaire général. La proportion de femmes est de 52 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 38 % pour le personnel recruté sur le plan national et de 41 % dans l'ensemble. La Force continuera d'œuvrer en faveur d'une représentation plus équilibrée des sexes en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national.

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

Au titre des efforts visant à réduire l'empreinte environnementale des opérations de maintien de la paix et dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives de reverdissement menées par l'ONU, conformément à la stratégie de gestion de l'environnement du Département de l'appui aux missions, les objectifs de la Force pour la période 2017/18 sont les suivants :

- a) Exécution de la deuxième phase du projet d'installation de panneaux solaires à la sous-station n° 3 du Camp des Bérêts bleus, pour un coût estimatif de 1,3 million de dollars;
- b) Installation d'un éclairage de sécurité fonctionnant à l'énergie solaire dans divers camps pour remplacer le système d'éclairage de sécurité à l'électricité;
- c) Acquisition, par l'intermédiaire d'un contrat-cadre conclu par le Siège, de deux stations d'épuration modulaires écophiles destinées au camp Roca et au camp Général Stefanik, à Famaguste;
- d) Remplacement des anciens systèmes de production d'énergie par des générateurs hybrides alimentés au diesel.

La Force s'emploie activement à réduire les émissions des véhicules en adoptant des pratiques plus strictes en ce qui concerne les moteurs qui tournent au ralenti. Le système de contrôle et suivi des véhicules (CarLog) a été amélioré pour permettre à la Force de surveiller combien de temps le moteur de chaque véhicule tourne au ralenti. Les utilisateurs de véhicules qui laissent trop longtemps le moteur tourner au ralenti recevront un courriel d'avertissement et les récidivistes seront rappelés à l'ordre et sanctionnés si nécessaire. Tous les fonctionnaires sont encouragés à partager les véhicules et à limiter les trajets superflus, tandis qu'un certain nombre de patrouilles et de déplacements courts requis à des fins administratives s'effectuent, dans la mesure du possible, à bicyclette.

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la

Le Groupe de la gestion des biens, qui relève de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, est chargé de procéder régulièrement à des analyses complètes des stocks et des articles consommables des unités afin d'éclairer la

*Décision ou demande**Mesures prises*

mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70)

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71)

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76)

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités

direction quant aux mesures à prendre le cas échéant.

La Force a mis en place des contrats-cadres pluriannuels avec des fournisseurs locaux de matériaux et services de génie. Elle s'appuiera sur ces contrats pour exécuter les projets de maintenance prévus, sachant que la préférence est donnée aux matériaux locaux dès lors qu'ils sont disponibles.

La réponse apportée, pour toutes les missions de maintien de la paix, y compris la Force, aux problèmes soulevés dans les paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 sera détaillée dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79)

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80)

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81)

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82)

(Résolution 70/273)

Décision ou demande

Rappelle le paragraphe 30 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans le prochain projet de budget une analyse coût-avantage actualisée, comprenant notamment un plan d'acquisition échelonnée de véhicules assorti d'un calendrier (par. 10)

Mesures prises

Analyse coût-avantage

Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale, la Force a mis à jour son analyse coût-avantage comparant les dépenses à engager respectivement pour la location et pour l'achat de véhicules. Pour que la comparaison ait du sens, l'analyse a consisté à mettre en balance l'achat de 99 véhicules, soit la taille actuelle du parc de véhicules loués, et la location du même nombre de véhicules sur cinq ans.

Les frais d'entretien des véhicules appartenant à l'ONU sont calculés d'après les coûts effectifs de l'exercice 2015/16. S'agissant des dépenses à prévoir pour la location des véhicules, on a pris en compte les tarifs les plus récents sur la base du nouveau contrat, avec effet au 1^{er} juillet 2016.

Sur une période de cinq ans, la location de 99 véhicules coûterait 5,4 millions de dollars. Le coût total de l'achat du même nombre de véhicules s'élèverait à 4,2 millions de dollars, dont un montant de 2,8 millions pour l'achat des véhicules et un surcoût de 1,4 million au titre des frais d'entretien et d'assurance sur cinq ans.

En conséquence, l'achat de véhicules en remplacement de ceux qui étaient loués se traduirait par une économie d'environ 1,2 million de dollars sur cinq ans. La solution devient rentable après trois ans et demi.

Étant donné que l'achat des véhicules suppose un investissement relativement important, et conformément à la demande de l'Assemblée générale, la Force propose un remplacement échelonné sur cinq ans. À cet effet, le projet de budget pour l'exercice 2017/18 prévoit des crédits destinés à l'achat de 19 véhicules. Le remplacement échelonné débutera par l'achat de camionnettes à double cabine, qui représentent l'essentiel des avantages escomptés, compte tenu de leurs coûts de location plus élevés.

Examen de la composition et de la taille du parc de véhicules de la Force

Le projet de remplacement échelonné des véhicules loués sera subordonné aux résultats de l'évaluation des besoins opérationnels de la Force en matière de transports terrestres. L'examen, qui sera effectué par la Force en collaboration étroite avec le Département de l'appui aux missions, permettra de déterminer la taille et la composition à prévoir pour le parc, compte tenu des directives qui disposent que la Force doit exploiter un parc de véhicules d'un bon rapport coût-efficacité et respectueux de l'environnement. S'il était recommandé, à l'issue de l'examen, de réduire le nombre total de véhicules exploités par la Force, le remplacement échelonné serait ajusté en conséquence. Cela vaudrait également dans le cas où le Conseil de sécurité déciderait de modifier la portée ou la durée du mandat de la Force.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/70/742)

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

Le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

Le Comité consultatif recommande que lui soit communiqué parmi les informations fournies avant l'examen des projets de budget des missions un

La Force continue de surveiller étroitement le niveau et la fréquence des redéploiements, qui ont un caractère exceptionnel et sont pleinement étayés, justifiés et exécutés en vertu de la délégation de pouvoir financier.

La Force continue d'optimiser l'efficacité de ses opérations aériennes au regard de ses besoins opérationnels et de son schéma de déplacements. Le nombre effectif d'heures de vol dépend également de la disponibilité des hélicoptères et du temps à prévoir pour l'entretien, les inspections et la recertification des pilotes et des appareils, variables qui échappent au contrôle de la Force.

La Force a pris les mesures nécessaires en ce qui concerne le suivi des voyages et fournira les informations requises en temps voulu.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

récapitulatif des ressources demandées au titre des voyages pour toutes les opérations de maintien de la paix, précisant notamment la destination des voyages, leur objet, le nombre de voyageurs et les fonctions qu'ils exercent, ainsi que le montant estimatif des billets et des autres frais de voyage (par. 154).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

Le projet consistant à faire l'acquisition de véhicules légers pour remplacer ceux qui sont arrivés en fin de vie utile et renoncer progressivement à la location, conformément aux résultats de l'analyse coûts-avantages et à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/273, sera subordonné aux résultats de l'évaluation des besoins opérationnels de la Force en matière de transports terrestres. L'examen, qui sera effectué par la Force en collaboration étroite avec le Département de l'appui aux missions, permettra de déterminer la taille et la composition à prévoir pour le parc, compte tenu des directives du Département, qui disposent que la Force doit exploiter un parc de véhicules d'un bon rapport coût-efficacité et respectueux de l'environnement. S'il était recommandé, à l'issue de l'examen, de réduire le nombre total de véhicules exploités par la Force, le remplacement échelonné serait ajusté en conséquence. Cela vaudrait également dans le cas où le Conseil de sécurité déciderait de modifier la portée ou la durée du mandat de la Force.

(A/70/742/Add.7)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Sur la base des informations figurant dans le rapport sur le financement des opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif note que, contrairement à 13 autres missions, à la Base de soutien logistique des Nations Unies et au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), l'UNFICYP n'a pas fait l'objet d'un examen des effectifs civils. Le Comité consultatif recommande qu'un examen des effectifs civils de l'UNFICYP soit effectué avant la présentation du projet de budget pour l'exercice 2017/18 (par. 22).

Un examen des effectifs de l'UNFICYP sera intégré à un examen stratégique plus large de la Force, qui sera réalisé en 2017. Ses prescriptions dépendront du résultat des négociations de paix qui se déroulent actuellement (une réunion multilatérale s'est tenue à Genève le 12 janvier 2017, en sus des deux réunions qui ont eu lieu en novembre).

Le Comité consultatif a également appris que, sur les 304 véhicules exploités par la Force, 131 n'étaient pas pris en compte dans le calcul du coefficient véhicules/effectifs, tel que prévu dans le Manuel des coûts et coefficients standard, y compris des véhicules légers destinés à l'usage général collectif et utilisés pour des activités d'ingénierie, de communication et d'approvisionnement et à des fins administratives générales. Le Comité consultatif estime que tous ces véhicules de transport de passagers devraient être inclus dans le calcul du coefficient véhicules/effectifs et ne doute pas qu'à l'avenir, la Force respectera le coefficient prévu dans le Manuel (par. 28).

En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que pour l'exercice 2014/15, seules 68,1 % des dispositions en matière de voyages avaient été prises conformément à la politique d'achat anticipé de billets en vigueur à l'Organisation. Il entend formuler d'autres observations sur la question dans le cadre de son rapport sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/380). Il note que la Force devrait s'efforcer de mieux respecter, au cours de l'exercice 2016/17, la règle en vigueur dans l'Organisation selon laquelle les billets doivent être achetés 16 jours à l'avance (par. 41).

De 304, le nombre de véhicules exploités par la Force sera ramené à 298 durant l'exercice 2017/18. Sur ces 298 véhicules, 121 véhicules spécialisés, qui ne sont pas utilisés ou adaptés pour le transport du personnel, en raison de leurs fonctions, ne sont pas inclus dans le calcul. Il s'agit en l'occurrence des véhicules qui sont équipés ou adaptés pour des usages spécifiques tels que l'intervention rapide, la lutte contre l'incendie, la lutte phytosanitaire, et la récupération et la maintenance, de même que les land cruiser blindés. Les véhicules suivants ne sont pas pris en compte dans le calcul qui suit :

- a) 32 véhicules appartenant aux contingents;
- b) 89 véhicules à usage spécial, comme suit : i) 7 camionnettes de livraison; ii) 6 camionnettes réfrigérées; iii) 6 minibus (29 places); iv) 53 camions/engins du génie; v) 4 ambulances; vi) 7 autres véhicules spécialisés (intervention d'urgence, lutte contre l'incendie, lutte phytosanitaire, récupération et maintenance); et vii) 6 véhicules partagés par tout le personnel d'appui de la Force au quartier général, en fonction des besoins opérationnels.

L'UNFICYP continuera de s'employer à appliquer systématiquement la politique d'achat anticipé de billets en vigueur à l'Organisation. Il arrive encore que des demandes de voyages soient faites en urgence mais les cas sont rares.

Annexe I

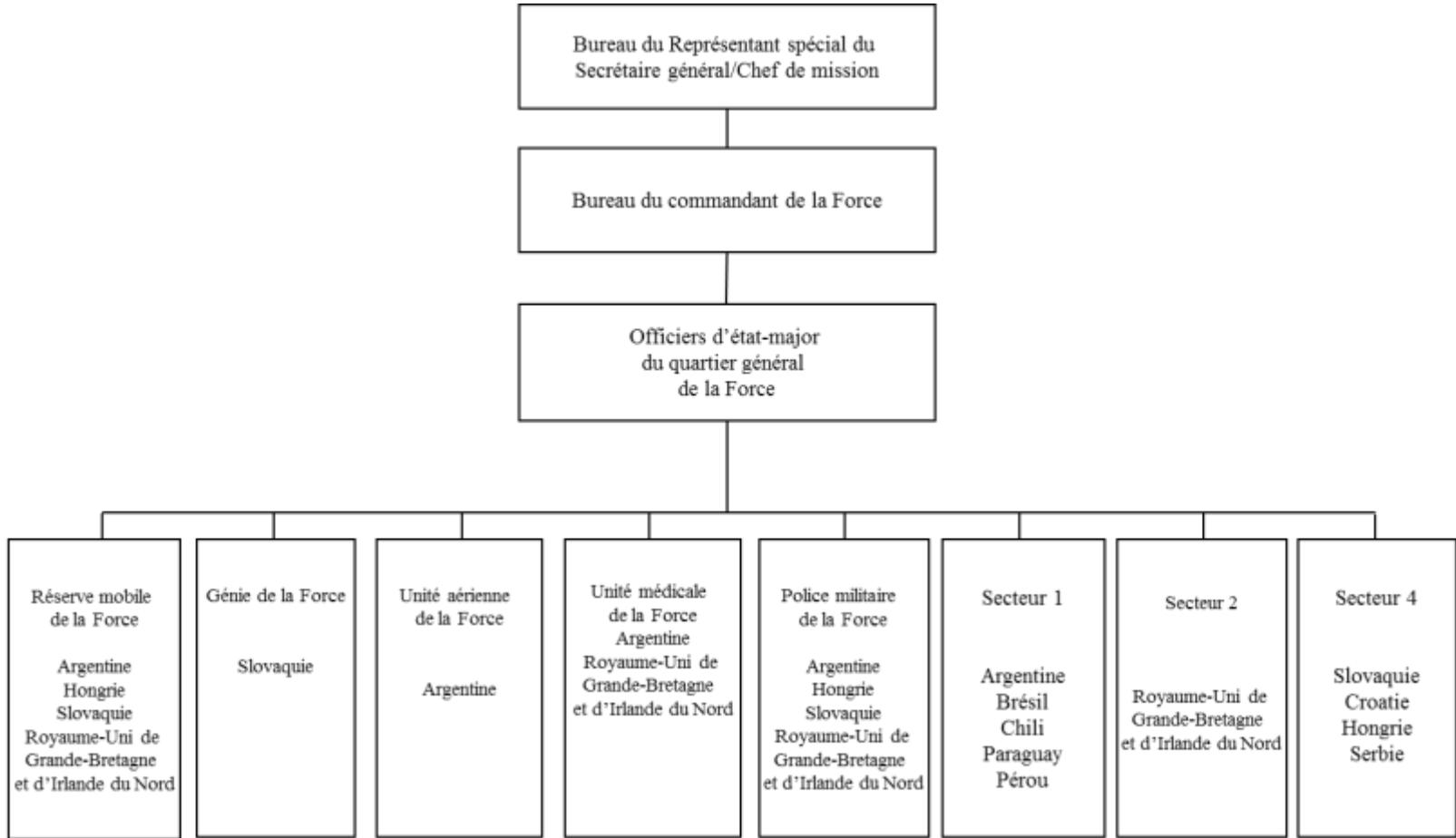
Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport);

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Composante militaire



Carte

